

Quels risques ? quelles réglementations ?

Quels risques ?

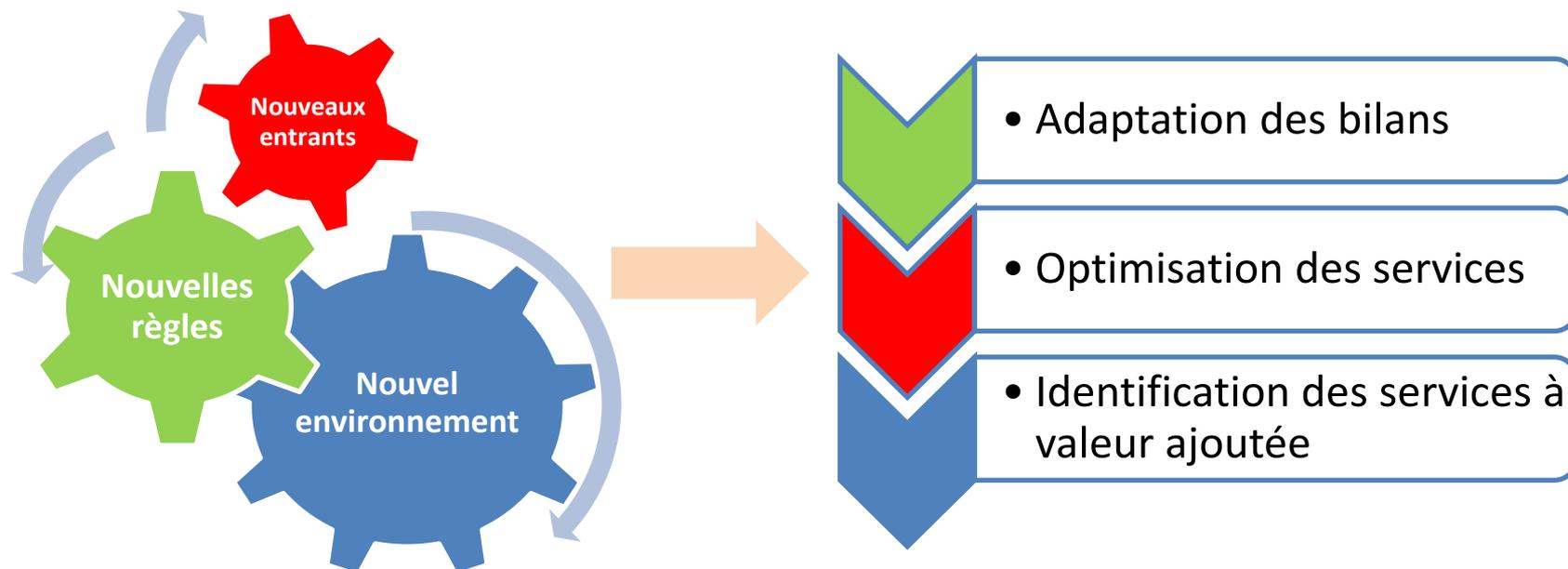
Des risques qui vont être réévalués en partie à la hausse

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES POUR LE SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS : NIVEAU ET ÉVOLUTION	
Principaux risques pour le système financier français	Niveau actuel et changement ²
1. Risque macroéconomique <i>Scénario de reprise modérée en France exposé aux risques relatifs aux conséquences du référendum sur le « Brexit » et au risque de ralentissement des économies émergentes.</i>	
2. Risque lié à l’environnement de taux d’intérêt bas <i>Risque de correction abrupte des primes de risques sur les actifs obligataires. Pression sur la rentabilité des banques et des assurances. Hausse de l’endettement des ménages et des entreprises. Accroissement du risque de taux par la durée anticipée de l’environnement de taux bas et l’extension du territoire des instruments à taux négatifs.</i>	
3. Risque de marché <i>Très grande volatilité des prix des matières premières, générant un risque sur les portefeuilles et risque de volatilité financière associé aux résultats du référendum sur le Brexit.</i>	
4. Risque immobilier <i>Robustesse du système de caution des prêts immobiliers résidentiels. Risques concentrés sur le marché immobilier commercial du fait d’une surévaluation importante des prix des bureaux en Ile de France.</i>	
5. Risque réglementaire pour les banques françaises <i>Pression réglementaire forte pour ajuster les modèles d’activité et les bilans des banques françaises afin de respecter les ratios bâlois d’ici à leur mise en œuvre. Nouvelles réformes en cours de finalisation susceptibles de causer des coûts d’ajustement supplémentaires</i>	
 Risque systémique  Risque élevé  Risque modéré	



Source : Banque de France – Évaluation des Risques du Système financier français – juin 2016

Les banques face à des évolutions stratégiques



Besoin de consolidation des résultats

Evolution des modèles d'activité

Quels risques ?

Les taux bas aux effets négatifs

1. La pression sur la marge nette d'intérêt
2. La vague de remboursements anticipés et de renégociation
3. Les excédents de liquidité pèsent sur la rentabilité
4. Le coût du capital limite la capacité d'appel au marché
5. Prise de risque excessive dans l'octroi de crédit et dans l'allocation d'actifs
6. Le report des meilleurs emprunteurs sur les financements de marché
7. Le frein au désendettement du secteur non financier

mais aussi positifs

1. La baisse du coût de refinancement des banques
2. La baisse des coûts de financement pour les agents économiques
3. Meilleur accès au crédit pour les particuliers/entreprises et hausse des volumes de crédits
4. L'amélioration de la situation du secteur non financier (particuliers et entreprises)
5. L'amélioration de la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements, hausse de la qualité des actifs et baisse du coût du risque

Les effets nets dépendent des modèles d'activité

1. La structure des revenus (intérêts / commissions)
2. La part des dépôts / financements de marché
3. La part des taux fixes / variables dans les crédits
4. La capacité à réduire les coûts

La transformation digitale est un défi mais d'abord une opportunité

Un défi	Des atouts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande vitesse de diffusion des nouveaux usages digitaux ▪ Risque de perte de parts de marché et de baisse des sources de revenus ▪ Des risques d'exécution inhérents à toute transformation importante ▪ Des risques spécifiques à la finance digitale : cybercriminalité, protection des données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une clientèle large ▪ Des données nombreuses et bien sécurisées ▪ Une forte expérience dans la gestion des risques
<p style="text-align: center;">Une opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux services pour les utilisateurs • Une baisse des coûts de transaction pour les utilisateurs et de traitement interne des intermédiaires • Une résilience accrue de certains process • Un impact positif pour l'économie réelle et son financement • Un enjeu de compétitivité 	<p>Une stratégie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gouvernance forte « tone from the top » ▪ Des investissements dans les systèmes d'information ▪ Un service toujours plus adapté aux clients, plus sûr, plus souple, plus inter connecté ▪ Une diversification des services en propres ou en partenariat ▪ L'humain au cœur de la transformation

La conformité est devenu un enjeu stratégique

Sécurité financière

- lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- connaissance de la clientèle
- gel des avoirs, embargos financiers

Intégrité des marchés

Déontologie, éthique professionnelle

Lutte contre les montages d'évasion fiscale

Protection des intérêts des clients



Eviter de détruire de la valeur

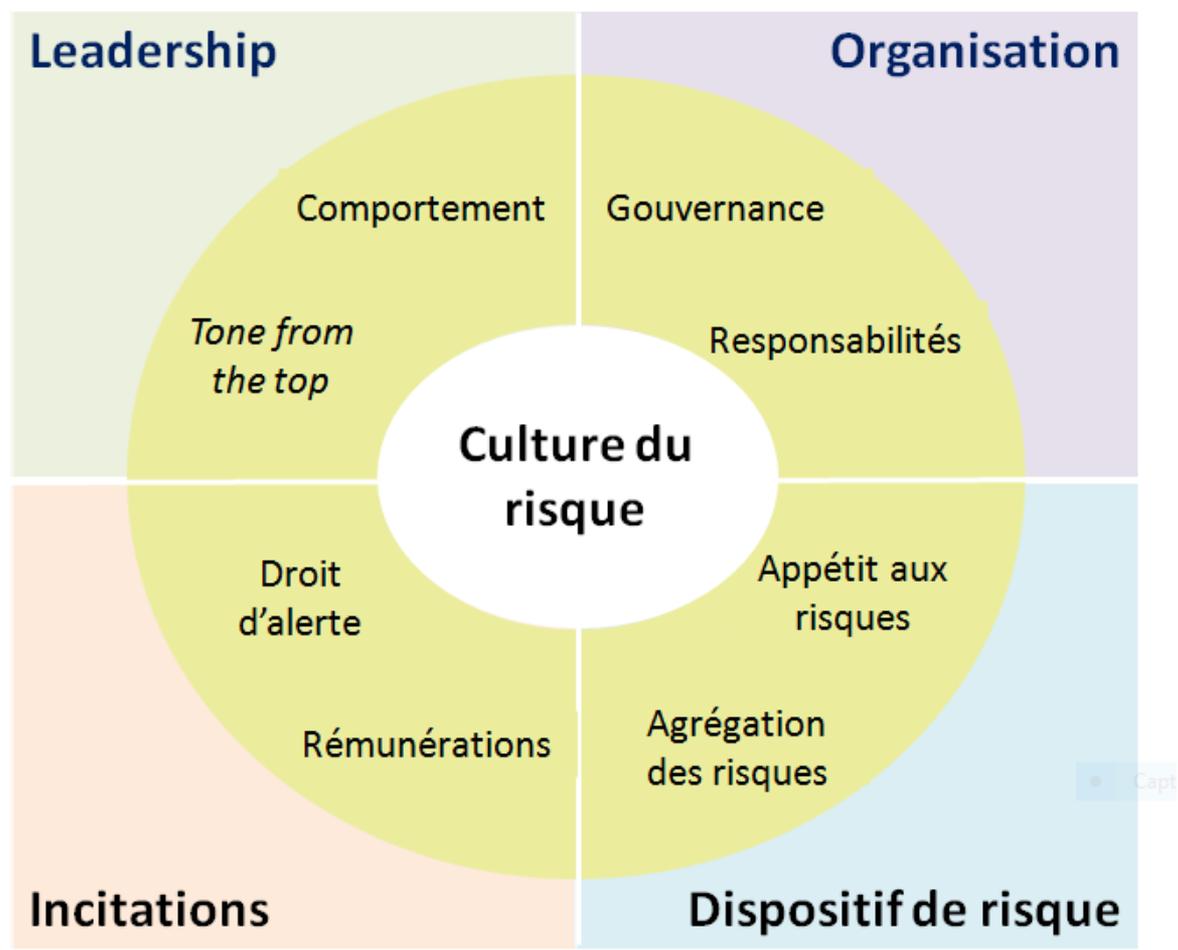
- sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire
- perte financière significative
- atteinte à la réputation

Créer de la valeur

- image de la banque
- valorise les employés
- meilleure satisfaction des clients

Quels risques ?

La culture du risque au cœur de la stratégie



Quelles réglementations ?

Bâle 2, la crise, Bâle 3 et après ?

Bâle II

Les modèles sont encouragés

- Accroître la sensibilité aux risques des exigences en fonds propres
- Inciter les banques à améliorer leurs systèmes de gestion des risques
- Renforcer l’alignement entre fonds propres économiques et fonds propres réglementaires
- Améliorer l’alignement des prix des produits et services bancaires sur les risques associés



Bâle III

1 – Couverture des risques	Assurer une meilleure capture de tous les risques
2 – Renforcement de la solvabilité	Renforcer la qualité et la quantité de fonds propres
3 – Diminution du levier	Compléter le ratio de solvabilité
4 – Encadrement de la liquidité	Court-terme (LCR) long terme (NSFR)
5 – Limitation de la pro cyclicité	Créer des coussins de capital

Repris au niveau européen par CRD IV/CRR

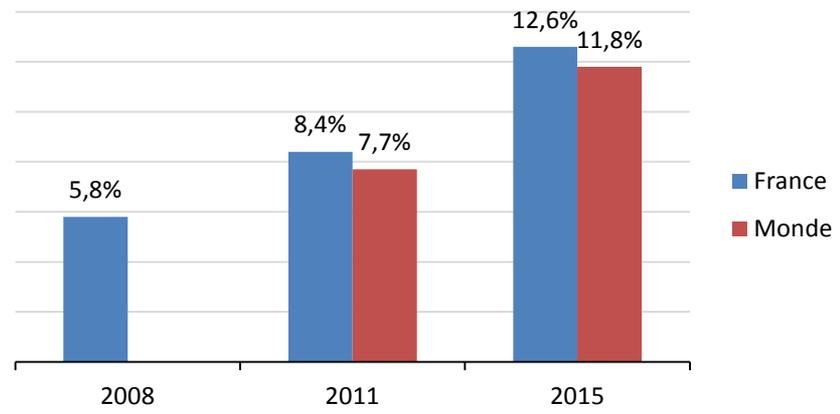
Un projet de la Commission pour réviser CRD4/CRR et appliquer Bâle 3

- Appliquer la TLAC
- Introduire le NSFR
- Intégrer le ratio de levier en Pilier 1
- Prendre en compte la revue fondamentale du risque de marché
- Prendre en compte le risque de taux dans le portefeuille bancaire
et aussi
- Un cadre pour les groupes bancaires de pays tiers
- Une application élargie de la proportionnalité (publications, reportings)

Quelles réglementations ?

Bâle 3 a déjà permis de renforcer la solidité des banques

Une solvabilité (CET1) en net progrès depuis 2008



Source : SGACPR, BCBS (monde = banques internationales avec Tier 1 > 3G€)

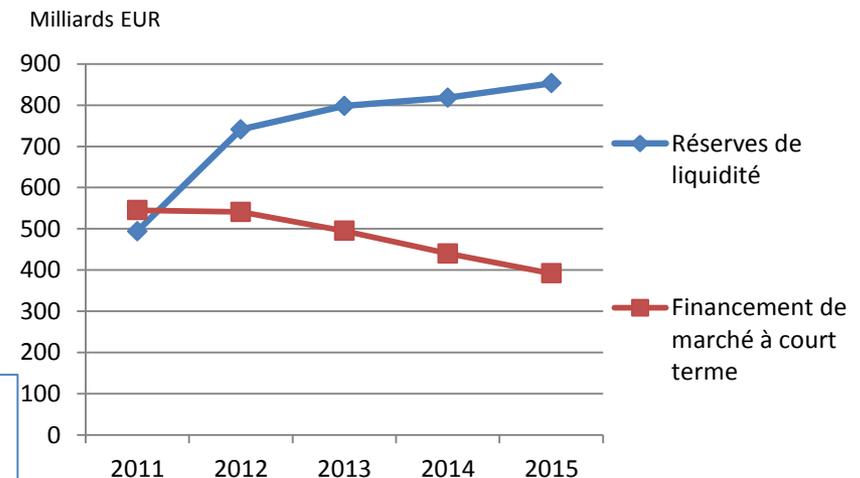
Renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres



Encadrement du risque de liquidité



Une augmentation des réserves de liquidité et une diminution des financements de marché à court terme



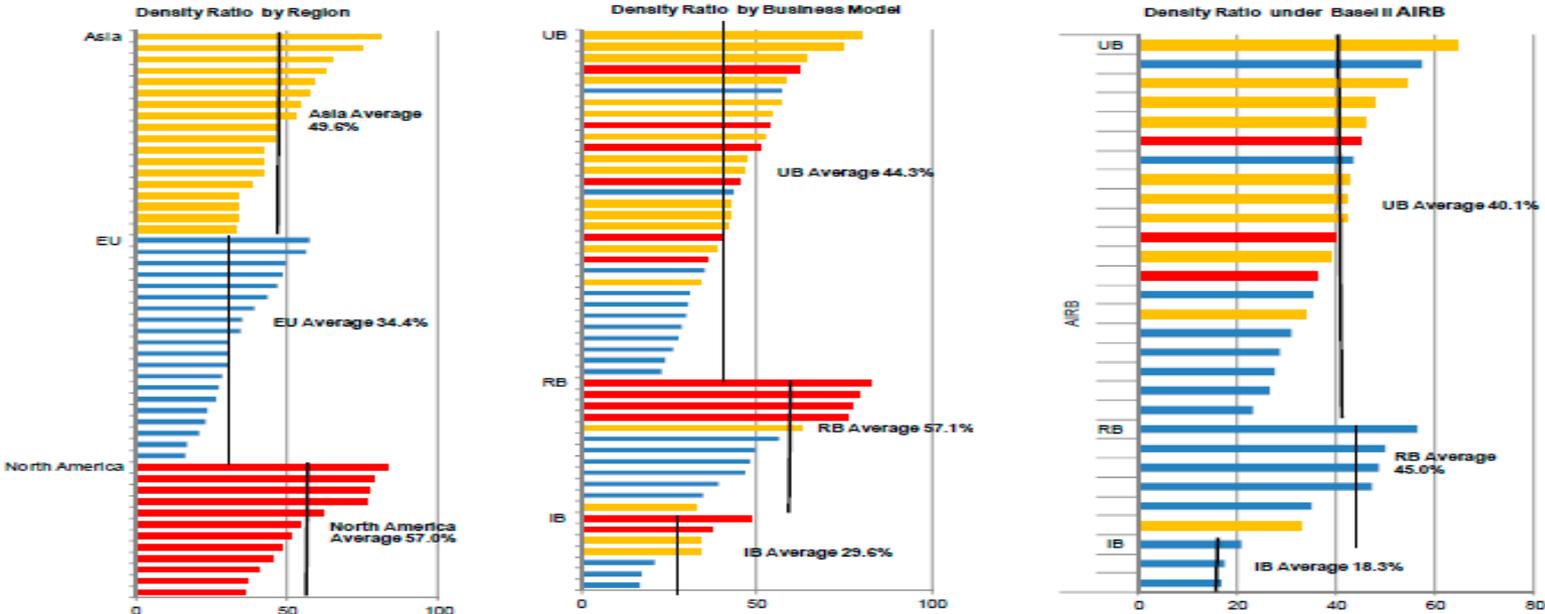
Source : communication financière

+ exigences spécifiques pour les établissements systémiques G-SIBs)

Pour finaliser Bâle 3, la variabilité des risques pondérés en question

Source : 'Working Paper' du FMI (Fonds monétaire international) de mars 2012 : *Revisiting Risk-Weighted Assets*

Figure 10. RWA Densities for all Banks in our Sample Grouped by Region and by Business Model



Comité de Bâle sur le contrôle bancaire



Adapter Bâle III



Harmoniser les règles de mise en œuvre



Revoir de manière harmonisée les modèles

Il faut finaliser Bâle 3 pour fixer l'horizon réglementaire

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : **s'assurer de la concordance des mesures produites**



Risque de marché	Janv. et déc. 2013	Rapport sur les RWA dans le <i>trading book</i>
Risque de crédit	Juillet 2013 et avril 2016	Rapport sur les RWA dans le <i>banking book</i>
Cadre réglementaire	Juillet 2013	Équilibre sensibilité, simplicité, comparabilité
Rapport au G20	Novembre 2014	Réduire la variabilité excessive



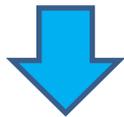
1 – Revue des approches standards

2 – Encadrement des systèmes/modèles internes

3 – Mise en place de « floors »

La finalisation est bien avancée mais il reste des points importants

Question centrale : **quelle place et quel rôle pour les modèles internes** dans le dispositif réglementaire ?



Objectif des travaux de finalisation de Bâle 3 : **restaurer la confiance dans l'évaluation des risques** réalisés par les banques

En pratique, les travaux de finalisation de Bâle 3 portent sur :

- **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes (IRB)
- **Mesure du risque opérationnel** : refonte du dispositif existant (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
- Possible introduction d'un **capital output floor**
- Introduction d'une **exigence de levier spécifique pour les G-SIBs**, au-delà de l'exigence de 3% de Tier 1.

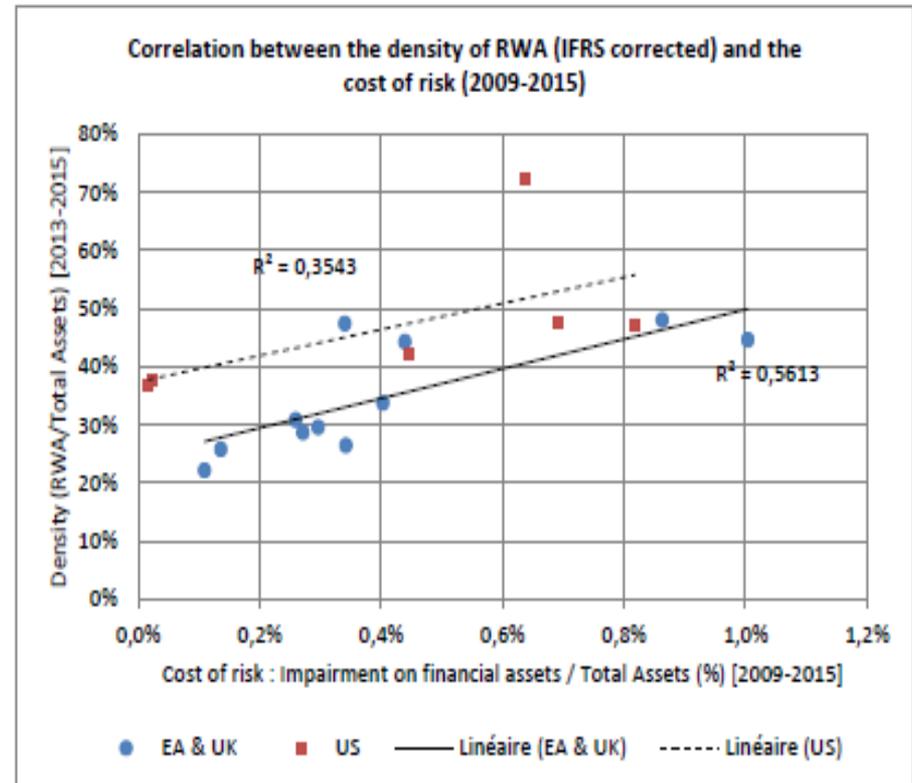
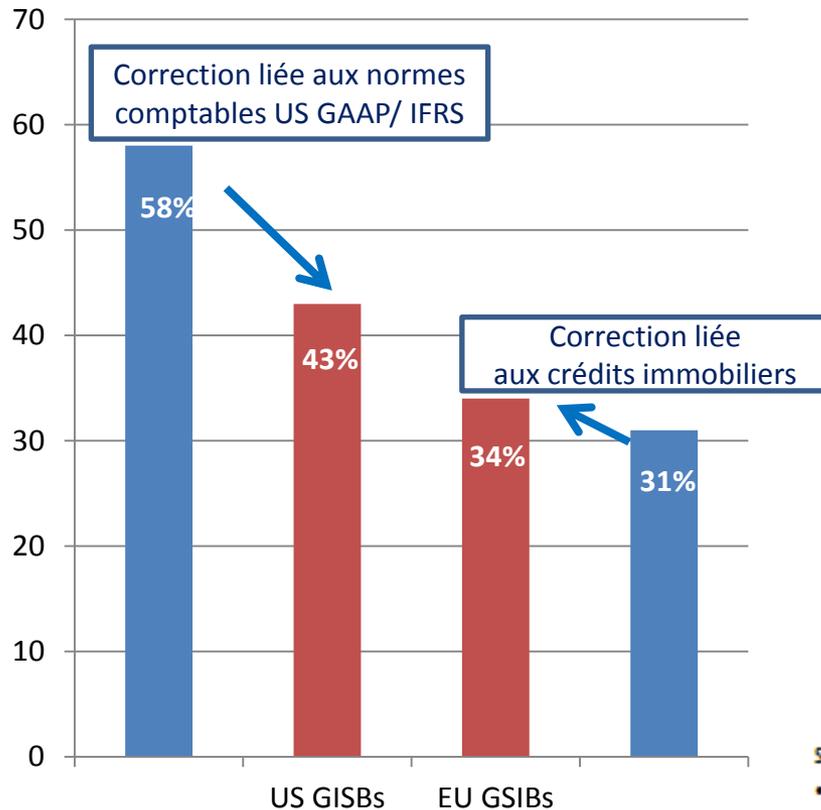
A Bâle, la place des modèles en question dans les propositions initiales

Suppression des modèles	Suppression de la méthode IRB avancée
Banques et autres institutions financières	Entreprises dans un groupe dont
Entreprises dans un groupe dont le total d'actifs excède 50 milliards d'euros	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le total d'actifs est inférieur ou égal à 50 milliards d'euros ▪ et le chiffre d'affaires annuel supérieur à 200 millions d'euros
Actions	
Financements spécialisés (pour lesquels les banques évaluent les paramètres de modèles)	
Risque opérationnel	

- **Un encadrement pour l'évaluation des différents paramètres des systèmes internes (PD, LGD, EAD, maturité)**

La variabilité s'explique en partie par des éléments objectifs

Risques pondérés / total de bilan
(données au 30 juin 2016)



Sources: The raw data comes from:

- FDIC Global Capital Index for the Total Assets (TA) and the Total RWA.
- SNL for the Cost of Risk (Impairment on Financial Assets over Total Assets) for the year 2009-2013

En Europe, l'enjeu est de renforcer la convergence

Les textes européens (CRD4/CCR) prévoient

- des normes techniques de réglementation pour préciser l'utilisation des approches IRB
- des évaluations de la qualité de ces approches



Risque de crédit	Fév. , août, déc. 2013 et juin 2014 Juillet 2015	Rapport sur la concordance des RWA Résultat de l'exercice de benchmarking
Cadre réglementaire	Déc. 2013	Rapport sur la comparabilité des pratiques de supervision Rapport sur la procyclicité des approches internes
	Mars 2015	Document consultatif sur le futur des approches IRB
	Fév. 2016	Opinion sur la revue des approches IRB



1 – Standards techniques et lignes directrices pour harmoniser la mise en œuvre des approches IRB

2 – Renforcer les règles de publication avec des tableaux standardisés

Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité (1/2)



Mesure prudentielle

Examen de la qualité et de la cohérence des ICAAP des banques

Examen des modèles internes des banques

« Un examen ciblé des modèles internes des banques sera mené sur plusieurs années »

TRIM : Targeted review of Internal model

2016	2017	2018	2019 ?
------	------	------	--------

Travaux préparatoires :

- Etat des pratiques (questionnaire/visite sur place)
- Méthodologie de revue
- Choix des modèles à revoir

Revue des modèles sélectionnés

Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité (2/2)



Mesure prudentielle

Examen de la qualité et de la cohérence des ICAAP des banques

Examen des modèles internes des banques

« La qualité et la cohérence des procédures d'évaluation, par les banques, de l'adéquation du capital interne (Internal Capital Adequacy Assessment Processes, ICAAP) »

Une lettre du 8 janvier 2016 précise les attentes de la BCE

https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/160108letter_nouy.fr.pdf

Une place pour les modèles internes dans l'ICAAP

- Quantifier **tous les risques** pouvant avoir une incidence significative sur les fonds propres ou les bénéfices
- Déterminer les **paramètres clés** et les **hypothèses** (niveaux de confiance, périodes de détention, etc.) qui doivent être conformes à l'appétence pour le risque, aux anticipations des marchés, au modèle d'activité et au profil de risque
- Décrire les principales **différences entre les approches** de quantification du pilier 1 et les méthodologies de mesure du risque utilisées aux fins de l'ICAAP pour les banques n'utilisant pas les approches avancées du pilier 1
- Fournir un **rapprochement quantitatif** entre les exigences de fonds propres du pilier 1 relatives aux risques et les estimations ICAAP respectives

Quel avenir pour les modèles ?

Deux logiques s'opposent :

- La méthode standard pour le risque quotidien et des *stress tests* « top-down » pour le risque extrême ➔ Une supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne
- Mieux intégrer les contraintes de supervision à la gestion interne pour favoriser une meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines ➔ Une supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr